



La Poste - BGPN
Été 2023

Version 6 de l'accord BGPN : A revoir !

Le 18 juillet 2023 s'est tenue la plénière conclusive faisant suite aux négociations, débutées il y a un an, de l'accord « Organisation en bureau de poste adaptée aux attentes des postiers et des clients ».

La Poste souhaitait mettre en place cet accord dans le courant du 2^e trimestre 2023. Mais, les négociations n'ayant pas abouti elle repousse la signature de sa version définitive à Septembre. L'unité syndicale, dans la recherche constante de l'amélioration des mesures prises pour les postières et postiers a permis qu'au fil des versions, cet accord soit mieux disant.

Mais ce n'est toujours pas suffisant !

Les sujets essentiels tels que les conditions de travail, l'équilibre vie privée/vie professionnelle et la qualité de service passent à la trappe sous couvert des difficultés économiques que rencontreraient Le Groupe.

Cet accord, c'est encore :

- ↪ L'inter sectorisation obligatoire et sans compensation réelle de l'allongement du temps de trajet,
- ↪ Un métier de CCR en régression par rapport au précédent accord,
- ↪ Un CODIR mis fortement à contribution mais absent de l'accord,

Nous n'avons aucune date pour l'ouverture des négociations autour de la Ligne Conseil Bancaire ni sur le chantier prévu pour la ligne managériale.

De plus, alors que certains bureaux de poste doivent jongler avec le peu de personnel présent, le sujet de l'emploi n'apparaît pas dans cet accord !

C'est pourquoi, aux yeux de l'intersyndicale, cette dernière version doit encore être améliorée, avec de meilleures propositions venant de La Poste, sur la base des revendications des Postières et Postiers portées par les organisations syndicales !

Les négociations doivent continuer en Septembre, la direction doit entendre les revendications des Postières et Postiers de la BGPN.

La menace et le passage en force avec des mesures unilatérales seraient un aveu d'échec pour La Poste